

Service presse et communication

Nouméa, le 12 janvier 2011

Communiqué du Président du gouvernement

Le projet de nouvelle centrale pour l'usine de Doniambo, repoussé à plusieurs reprises, a été remis à l'étude par SLN en 2010. La future centrale a pour vocation de remplacer l'actuelle centrale au fuel qui atteindra dans quelques années sa fin de vie.

Deux alternatives sont actuellement étudiées par la SLN : un projet de centrale charbon, similaire à celui pour lequel une demande d'autorisation avait été déposée auprès de la province Sud par la société en 2008 avant l'abandon du projet, et un projet de centrale fonctionnant au gaz naturel.

Pour la Nouvelle-Calédonie et ses habitants, la production d'électricité au gaz naturel présente des avantages importants par rapport à la filière charbon.

Tout d'abord, les centrales à cycles combinés au gaz naturel émettent plus de deux fois moins de gaz à effet de serre que des centrales au charbon, à puissance égale. Ainsi, compte-tenu des besoins énergétiques de la SLN portés à la connaissance du gouvernement, c'est près de 700 000 T CO₂ par an qui seraient économisées par la réalisation d'un tel investissement par rapport à une centrale au charbon. Malgré l'augmentation de la consommation énergétique de la SLN, le choix d'une centrale au gaz représenterait alors une réduction de 9% de nos émissions de CO₂, tandis que le choix du charbon conduirait à une augmentation de 7% des émissions (hors augmentation des émissions liées à la mise en service de la centrale de KNS).

Le choix du gaz présente également un intérêt majeur au regard des émissions polluantes qui impactent la qualité de l'air à Nouméa. Par rapport à une centrale charbon, le gaz représente environ 2 fois moins d'émissions d'oxydes d'azote, permet de supprimer quasiment totalement les émissions de dioxyde de soufre et de diviser par quatre les émissions de poussière.

En matière de résidus, une centrale au gaz ne génère aucune cendre, et donc ne nécessite pas de zone de stockage spécifique à cette fin.

Ces bénéfices environnementaux pourront, enfin, s'étendre à terme à d'autres outils de production électrique en Nouvelle-Calédonie, car la mise en place d'une filière de stockage et d'approvisionnement, qui représente le principal obstacle à l'usage du gaz en Nouvelle-Calédonie, facilitera la conversion ultérieure de certains des outils à cette technologie.

C'est notamment pour l'ensemble de ces raisons que les technologies gaz sont appelées à se développer, de plus en plus, dans les systèmes électriques insulaires.

Compte-tenu de la perspective d'une prise de décision très prochaine par le conseil d'administration d'Eramet et celui de SLN sur le choix de la filière, il apparaît important que les collectivités calédoniennes se positionnent fortement en faveur du choix de la technologie au gaz naturel, pour le bénéfice des Nouméens et de l'ensemble des Calédoniens.

A cette fin, le Président du gouvernement a adressé un courrier à Patrick Buffet, Président directeur général d'Eramet, pour exprimer le souhait du gouvernement que le choix de la filière gaz soit considéré avec attention par la société et que cette dernière prenne en compte dans sa décision les importants bénéfices environnementaux qu'elle représente pour la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement examinera par ailleurs les différentes mesures d'ordre réglementaire susceptibles de renforcer la compétitivité de la filière gaz par rapport au charbon. Il souligne, dans cette perspective, que l'insertion de la Nouvelle-Calédonie dans le périmètre du protocole de Kyoto aurait permis, à un investissement en gaz, de valoriser économiquement les réductions de gaz à effet de serre induit et, ainsi, de le rendre économiquement avantageux.